

COMMUNE D'ARGENVILLIERS

Enquête publique préalable à la désaffectation d'une partie du chemin communal n° 11 en vue de son aliénation

Par arrêté municipal n° 8 du 20 octobre 2021,

Le Maire d'Argenvilliers ordonne l'ouverture de l'enquête publique préalable à la désaffectation d'une partie du chemin communal n° 11 « La Pinardière » en vue de son aliénation

A cet effet, M. Jean-François ROLLAND, figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'Eure et Loir au titre de l'année 2021 est nommé commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Argenvilliers du 2 décembre 2021 au 16 décembre 2021 inclus aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le jeudi 16 décembre 2021 de 16 h à 19 h les déclarations du public.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être inscrites sur le registre d'enquête publique a disposition en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, Pascal MELLINGER